

CHAMPIONNATS ET COUPES DE FRANCE

AUTO-CROSS & SPRINT CAR

Ce règlement complète ou modifie la réglementation générale d'Auto-Cross & Sprint Car

CALENDRIER

Les Championnats et Coupes de France Auto-Cross et Sprint Car organisés par la FFSA se dérouleront sur 12 compétitions maximum.

17-19 avril 2026	Mauron	Asa Autocross de l'Ouest
09-10 mai 2026	Saint Vincent des Landes	Asa Autocross de l'Ouest
23-24 mai 2026	Elne	Asa Terre d'Elne
06-07 juin 2026	Steinbourg	Asa Alsace
27-28 juin 2026	Issoire	Asac d'Auvergne
31 juillet-02 août 2026	Aydie	Asa Armagnac-Bigorre
15-16 août 2026	Is sur Tille	Asa Terre Issoise
03-04 octobre 2026	Faleyras	Asa Circuit de Faleyras Gironde

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

Seules comptent pour les Championnats et Coupes de France les compétitions figurant à ce calendrier dont les résultats auront été agréés par la FFSA.

ARTICLE 1. ORGANISATION

La FFSA organise :

- Un Championnat de France d'Auto-Cross pour la Maxi Tourisme
- Un Championnat de France d'Auto-Cross pour la Super Buggy
- Un Championnat de France d'Auto-Cross Buggy 1600
- Un Championnat de France Féminin pour les Sprint Girls
- Un Championnat de France Sprint Car pour la Super Sprint
- Une Coupe de France pour la Tourisme Cup
- Une Coupe de France pour la Buggy Cup
- Une Coupe de France pour la Maxi Sprint
- Une Coupe de France pour la Junior Sprint (réservée aux pilotes nés entre le **01.01.2008** et le **31.12.2014**).

Pour s'inscrire en Coupe de France Junior ***Sprint Car***, les pilotes devront pouvoir justifier d'une expérience, d'au moins une année en compétition (auto ou karting)

1.1. OFFICIELS

En complément de la liste des officiels prévue à l'article 1.1. de la Réglementation Générale Auto-Cross et Sprint Car.

- Collège des Commissaires Sportifs : collège unique à 3 membres obligatoire.
- 1 adjoint à la Direction de Course chargé de la gestion des images. Il est conseillé qu'il soit assisté par un licencié connaissant parfaitement la discipline (par exemple ex-pilote sans conflit d'intérêt au sein de la compétition).
- 5 Commissaires Techniques en plus du Délégué FFSA et de son adjoint.
- 3 Commissaires Sportifs Chargés des Relations avec les Concurrents.
- 1 responsable des vérifications administratives nommé par le promoteur en possession d'une licence au minima de volontaire.

Les officiels suivants seront désignés par la FFSA

- 1 Commissaire Sportif délégué FFSA.
- 1 Commissaire Technique délégué et un adjoint.
- 1 Opérateur Informatique y compris pour les épreuves françaises comptant pour le Championnat d'Europe.

Chaque organisateur d'une compétition de Championnat de France choisira le Directeur de Course de l'épreuve, le Président du Collège des Commissaires Sportifs ainsi que 2 chronomètres parmi la liste proposée par la FFSA.

1.2. HORAIRES

Voir la réglementation générale Auto-Cross et Sprint Car.

Le timing sera proposé par le Directeur de Course en fonction du nombre d'engagés et dans le respect de la réglementation. Il sera communiqué aux concurrents.

Il n'est pas possible de dissocier l'Auto-Cross du Sprint Car dans le cadre des compétitions de Championnats et Coupes de France.

Une compétition comptant pour les Championnats et Coupes de France ne peut pas accueillir des compétitions annexes.

L'assistance par ordinateur pour le chronométrage, les vérifications administratives et la gestion des courses sont obligatoires.

1.3. VERIFICATIONS

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les vérifications administratives seront effectuées de manière virtuelle (application de messagerie instantanée) pour chaque concurrent qui **présentera** sa licence selon l'horaire et le numéro d'appel précisés dans le règlement particulier de l'épreuve.

La présentation du permis de conduire n'est pas exigée.

Dans le cas d'un concurrent mineur, la présence physique du tuteur ou de son représentant est obligatoire **pendant toute la durée de l'épreuve.**

Les voitures des pilotes prioritaires (A1 et A2) ne seront soumises qu'à une seule séance de vérifications préliminaires pour l'ensemble des compétitions du Championnat de France.

Celle-ci s'effectuera le vendredi précédant la première compétition du Championnat de France.

Les horaires de ces vérifications spécifiques sont de 10h à 12h30 et de 14h à 22h00.

Sauf dérogation exceptionnelle du Délégué Technique de la discipline, il ne sera effectué aucune vérification d'une voiture de pilote prioritaire le samedi de la compétition (sauf B1).

Lors de cette séance de vérification technique il appartient à chaque pilote prioritaire, de présenter la documentation technique propre à sa voiture ainsi que le passeport technique à jour de toute notification.

Une fiche signalétique de chaque voiture sera renseignée lors de cette vérification.

Il est conseillé à chaque concurrent d'être accompagné de son mécanicien.

1.3.1. HORAIRES DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES POUR LES PILOTES INVITES ET PRIORITAIRES

Les vérifications techniques débuteront selon les horaires fixés ci-dessous :

Nota : les vérifications administratives débuteront et se termineront 10 minutes AVANT les heures indiquées dans le tableau ci-dessous

DIVISION	NOMBRE MAXI	HEURE DEBUT	HEURE FIN
<u>Buggy Cup</u>	26	7h00	7h12
<u>Sprint Girl</u>	24	7h12	7h24
<u>Tourisme Cup</u>	26	7h24	7h36
<u>Maxi Sprint</u>	26	7h36	7h48
<u>Maxi Tourisme</u>	26	7h48	8h00
<u>Junior Sprint</u>	20	8h00	8h10
Buggy 1600	26	8h10	8h22
Super Sprint	30	8h22	8h37
Super Buggy	26	8h37	8h49

ARTICLE 3. PILOTES

Peuvent s'engager à une compétition des Championnats et Coupes de France d'Auto-Cross et Sprint Car, quelle que soit la division.

- les pilotes figurant sur la liste des pilotes prioritaires FFSA établie au **20** janvier de l'année en cours,
- les pilotes "régionaux" invités par chaque organisateur.

titulaires d'une licence en cours de validité (Titres de Participation INTERDITS).

Nota : les pilotes titulaires d'une licence délivrée par une ASN étrangère peuvent marquer des points aux Championnats ou Coupes de France.

3.1 ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement se feront de manière dématérialisée, accompagnées des droits d'engagement avant la date de clôture des engagements sur le site dédié mis à disposition par la FFSA ou le promoteur (OFAC).

Les pilotes prioritaires effectueront leurs engagements et règlements, sur le site dédié avant le dernier jour calendaire du mois de janvier de chaque année.

En cas de non-participation d'un pilote et quel que soit son statut, à une compétition, il devra annuler par e-mail son engagement auprès de l'opérateur au plus tard l'avant dernier mercredi minuit précédant chaque compétition ainsi que sur le site dédié aux engagements.

En cas d'absence d'un pilote prioritaire, le montant de l'engagement sera encaissé sauf cas apprécié par la commission Auto-Cross et Sprint Car.

Début mars le promoteur adressera à chaque organisateur la liste prévisionnelle des engagés qui devra ainsi être complétée par les pilotes invités dans la limite de 230 pilotes maximum.

L'organisateur devra accepter tout pilote prioritaire figurant sur la liste établie par la FFSA.

La date limite d'engagement pour les pilotes invités par l'organisateur est fixée au Mercredi à minuit de la semaine précédant la compétition (cachet de la poste faisant foi) ou équivalent pour les jours fériés.

Le montant des droits d'engagement est fixé à :

- 190 € pour la Junior Sprint,
- 220 € pour toutes les autres divisions.

Les pilotes participant aux compétitions du Championnat d'Europe se déroulant en France devront posséder une licence internationale pour les catégories comptant en même temps pour le Championnat d'Europe et le Championnat de France (pour l'obtenir (licence ICCF), ils devront faire une demande d'extension de leur licence nationale après du Service Licences de la FFSA). Il sera extrait du classement général un classement Championnat de France pour les pilotes français à condition que ces derniers utilisent les pneumatiques obligatoires.

3.1.1 Définition des pilotes prioritaires

Conditions pour toute première demande d'inscription en Championnats et Coupes de France d'Auto-Cross et Sprint car :

- **Tout pilote doit justifier de sa participation à au moins 5 courses en peloton FFSA Auto/Karting.**

Conditions pour conserver sa priorité lors d'une demande de changement de division :

- **Tout pilote qui souhaite changer de division pourra conserver sa priorité sous réserve qu'il figure dans les 10 premiers du classement des Championnats ou Coupes de France d'Auto-Cross et Sprint Car.**

Nombre de changements de division autorisé :

- **Vers la division Super Sprint : 4 maximum**
- **Vers la division Maxi Sprint : 10 maximum**
- **Vers les Autres divisions : 5 maximum**
- **Aucun changement de la division Junior Sprint vers la division Super Sprint ne sera autorisé.**

Nota : En cas de postulants en surnombre, la sélection sera effectuée et validée en réunion de commission en fonction des résultats sportifs des pilotes.

Pilotes invités dans chaque division :

- 2 pilotes invités par le club organisateur
- 1 pilote invité par le promoteur

Nota : un pilote invité ne pourra participer qu'à un maximum de 2 épreuves de Championnats ou Coupes de France d'Auto-Cross et Sprint Car dans l'année sauf pour les divisions non complètes.

Règles de sélection des pilotes A :

- Prioritaires A1
 - Sélection par le classement des Championnat ou Coupes de France d'Auto-Cross et Sprint Car (n°1 à 10)
 - Les pilotes doivent être classés dans les 10 premiers des Championnats ou Coupes de France d'Auto-Cross et Sprint Car.
- Prioritaires A2
 - Sélection par le classement du Trophée National : (n°11 à 15).
 - Les pilotes doivent être classés dans les 10 premiers du Trophée National : les 5 postulants les mieux classés seront retenus.
- Prioritaires A3
 - Sélection par le classement dans les challenges : (n°21 à 25)
 - Pour postuler, le pilote doit être vainqueur d'un challenge ou vainqueur de la finale nationale des challenges

Nota : Un pilote ayant été sélectionné par le Trophée ou par les challenges ne peut pas cumuler sa sélection avec une demande de changement de catégorie.

Timing :

- 31 octobre : édition des listes des pilotes éligibles aux priorités A1, A2 et A3.
- du 1^{er} au 20 novembre : délai pour postuler aux priorités A1, A2 et A3.
- 30 novembre : édition de la liste des candidats aux priorités : A1, A2 et A3

Règles de sélection des pilotes B :

Pilotes sélectionnés et validés par la commission au regard de leurs performances et leur assiduité.

- Prioritaires B1 (n°31 à 35)
 - Sélection parmi les pilotes classés de la 11^{ème} à la 15^{ème} place des Championnats ou Coupes de France d'Auto-Cross et Sprint Car
- Prioritaires B2°(n°41 à 50)
 - Sélection parmi les pilotes ayant fait une demande de changement de catégorie
- Prioritaires B3 (n°51 à 70)
 - Sélection parmi les pilotes ayant fait une demande de pilote prioritaire
- Prioritaires B4 (n°71 à 75)
 - Sélection parmi les pilotes ayant fait une demande de pilote prioritaire sans palmarès dans l'année en cours (exemple ex champion de France...)

Pilotes invités :

- 2 pilotes invités par l'organisateur (n°81 et 82)
- 1 pilote invité par le promoteur (n°83)

Timing :

- **du 1^{er} au 20 décembre : délai pour postuler à la priorité B**

Conditions de participations des pilotes prioritaires A et B :

- **En s'inscrivant aux Championnats ou Coupes de France d'Auto-Cross et Sprint Car, tous les pilotes A et B s'engagent à participer à toutes les courses figurant au calendrier.**

Tout absentéisme durant la saison pourra être sanctionné.

Timing :

- **15 janvier : réunion de la commission,**
- **20 janvier : publication de la liste des pilotes prioritaires.**

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures des divisions suivantes:

- Maxi Tourisme
- Super Buggy
- Buggy 1600
- Tourisme Cup
- Buggy Cup
- Super Sprint
- Maxi Sprint
- Junior Sprint (réservée aux pilotes nés entre le **01.01.2008** et le **31.12.2014**)
- Sprint Girls

Le nombre maximum de concurrents partants par division est limité à :

- 20 en Maxi tourisme
- 26 en Super Buggy
- 26 en Buggy 1600
- 24 en Tourisme Cup
- 26 en Buggy Cup
- 26 en Junior Sprint
- 26 en Maxi Sprint
- 30 en Super Sprint
- 26 en Sprint Girls

TOTAL maximum : 230

Toutes les divisions doivent être admises à participer.

Le nombre de voitures par série ne peut être supérieur à 15 dans la limite de 18 séries maximum.

4.3. TRANSPONDEURS

Les pilotes invités qui ne seraient pas équipés de transpondeurs par le prestataire en charge du chronométrage auront la possibilité d'en louer un le jour de la compétition au prix de **30 €** par compétition. Cette somme sera obligatoirement accompagnée d'un chèque de caution de 120 €.

4.4. NUMEROS DE COURSE

Les numéros des pilotes prioritaires seront attribués à l'année sur proposition de la Commission d'Auto-Cross.

Les numéros à partir de **81** sont attribués aux pilotes invités.

En cas d'absence d'un pilote, son numéro ne pourra pas être attribué à un autre.

Tous les numéros de course utilisés seront impérativement ceux fournis par l'opérateur selon le tarif fixé par celui-ci.

Ils doivent être conservés dans leurs dimensions d'origine et posés sans découpe, ni modification selon le plan d'identification fourni par l'opérateur.

Toute non-conformité sera pénalisée conformément à l'article 8.1 de la réglementation générale.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.4. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d’affichage virtuel (application de messagerie instantanée, serveur de résultats ou autre).

En cas de problème technique le tableau d’affichage virtuel sera remplacé par un tableau d’affichage papiers. Ce tableau d’affichage papiers sera situé à proximité immédiate du parc des concurrents et/ou de la pré-grille. Il devra être signalé et à l’abri des intempéries. L’emplacement exact sera précisé au règlement particulier.

Une permanence du chargé des relations avec les concurrents sera située dans un local (tente, caravane...) à proximité de la Direction de Course. Les chargés de relations avec les concurrents seront à la disposition des pilotes pendant toute la durée de la compétition jusqu’à la fin du délai de réclamation et ils seront en liaison avec le Directeur de Course (Tél, radio...).

6.7. SECURITE

6.7.1. PADDOCKS

Les parcs devront être obligatoirement électrifiés.

ESPACES

Un espace de 100 à 135 m² par structure sera attribué, selon la configuration de chaque circuit.

COULOIRS DE CIRCULATION

Les couloirs de circulation devront être obligatoirement stabilisés.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DES COMPETITIONS

Conforme à la Réglementation Générale Auto-Cross & Sprint Car à l’exception des points suivants :

- Manches qualificatives et ½ finales : 2 séries de 12 , 13 ou 15 pilotes maximum selon les catégories.
- Finales : 15 pilotes

7.5. DEPARTS ET DEPARTS ANTICIPES

DEPARTS AUX FEUX

Matériel

Il y aura un feu vert sous lequel sera placé un panneau « 5 S » (fond jaune (palette RVB 219/239/33) lettres noires (palette RVB 10/10/10), dimensions H 25 cm L 90 cm et de chaque côté)-à proximité de celui-ci, un feu orange clignotant. Ces feux doivent être de type LEDS. Ils devront être visibles de l'ensemble des pilotes, même en cas de soleil éclairant ces feux (des visières efficaces doivent être prévues). Il peut y avoir plusieurs blocs de feux à des endroits différents.

En plus de ces blocs, un feu orange clignotant sera placé de chaque côté de la piste à environ 100 m du départ. Il fonctionnera avec les feux orange au départ. Les feux verts de rappel fonctionnant avec les feux de départ, seront placés de telle façon que les juges de départ puissent avoir dans leur champ de vision l'avant des voitures d'une même ligne et le feu vert.

Sur chaque ligne de départ, placés perpendiculairement à la piste, seront prévus des feux

Procédure de départ

Une fois les voitures placées sur la grille de départ, un officiel muni d'un drapeau vert levé traverse devant la 1^{ère} rangée de voiture afin de s'assurer que les pilotes sont prêts. ~~Ceci marque le début de la procédure de départ. Les cellules sont activées.~~¹

~~Ensuite, le panneau « 5 S » est allumé. Le départ est alors donné dans un délai aléatoire de 2 à 5 secondes~~
Ensuite, un bandeau s'allume sur le portique de départ avec la mention READY TO RACE. A partir de l'allumage de ce bandeau dans un délai aléatoire de 1 à 5 secondes les feux verts s'allument.

Il est recommandé que chaque ligne de départ soit équipée d'un système électronique et qu'il y ait une marge de 15 cm (+ ou - 2 cm) entre le système électronique et la voiture

Contrôle avant le départ

Le Directeur de course et un membre du Collège des Commissaires Sportifs doivent contrôler le bon fonctionnement des feux et du contrôle de départs anticipés avant les essais chronométrés. Ce contrôle doit faire l'objet d'un PV. Ils pourront être accompagnés par des membres de la Commission Auto-Cross et Sprint Car présents sur la compétition.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

9.1. ATTRIBUTION DES POINTS

Pour les Championnats ou Coupes de France, pour chaque compétition, dans chaque division, les points seront attribués de la façon suivante :

Nota : les pilotes titulaires d'une licence délivrée par une ASN étrangère peuvent marquer des points aux Championnats ou Coupes de France.

AU CLASSEMENT DES ESSAIS CHRONOMETRES

1 ^{er}	5 points
2 ^{ème}	4 points
3 ^{ème}	3 points
4 ^{ème}	2 points
5 ^{ème}	1 point

¹ Mise à jour du 17 mars 2026

AU CLASSEMENT GENERAL APRES LES MANCHES QUALIFICATIVES (QUEL QUE SOIT LE RESULTAT DANS LES ½ FINALES ET FINALES)

1^{er}	10 points,
2^{ème}	9 points
3^{ème}	8 points
4^{ème}	7 points
5^{ème}	6 points
6^{ème}	5 points
7^{ème}	4 points
8^{ème}	3 points
9^{ème}	2 points
10^{ème}	1 point

AU CLASSEMENT GENERAL APRES LA FINALE

1^{er}	48 points	11^{ème}	22 points	21^{ème}	10 points
2^{ème}	43 points	12^{ème}	20 points	22^{ème}	9 points
3^{ème}	39 points	13^{ème}	18 points	23^{ème}	8 points
4^{ème}	36 points	14^{ème}	17 points	24^{ème}	7 points
5^{ème}	33 points	15^{ème}	16 points	25^{ème}	6 points
6^{ème}	31 points	16^{ème}	15 points	26^{ème}	5 points
7^{ème}	29 points	17^{ème}	14 points	27^{ème}	4 points
8^{ème}	28 points	18^{ème}	13 points	28^{ème}	3 points
9^{ème}	26 points	19^{ème}	12 points	29^{ème}	2 points
10^{ème}	24 points	20^{ème}	11 points	30^{ème}	1 point

Les pilotes invités marqueront des points selon le tableau ci-dessus, et compteront pour les Championnats et Coupes de France.

Seuls les pilotes ayant participé à leur ½ finale pourront marquer des points au classement général de la finale (sauf pour les épreuves inscrites au championnat d'Europe)

Pour les épreuves inscrites au Championnat d'Europe, tous les pilotes dont les pneumatiques sont conformes à la réglementation du Championnat de France, marquent des points. Le classement s'établira :

- Dans l'ordre du classement de la finale
- Dans l'ordre du classement de la demi-finale
- Dans l'ordre du classement après les 3 manches

Ces 3 classements seront extraits des résultats du championnat d'Europe, l'attribution des points se fera conformément avec la réglementation du championnat de France.

10 points de participation seront attribués à chaque pilote ayant fait le déplacement sur une compétition et satisfait au minimum aux vérifications administratives et techniques, quel que soit son résultat, sauf en cas de disqualification. Ces points de participation ainsi que les points des essais chronométrés et les

points du classement après les manches qualificatives seront acquis définitivement par le pilote, et ne pourront être décomptés, sauf en cas de disqualification.

9.2. POINTS BONUS

3 points supplémentaires seront attribués au pilote ayant réalisé le meilleur temps au tour dans sa finale.

9.3. CLASSEMENT GENERAL FINAL

Seront décernés les titres suivants :

- Un titre de Champion de France d'Auto-Cross Maxi Tourisme
- Un titre de Champion de France d'Auto-Cross Super Buggy
- Un titre de Champion de France d'Auto-Cross Buggy 1600
- Un titre de Champion de France Sprint Car Super Sprint
- Un titre de Championne de France Sprint Car
- Un titre de Vainqueur de la Coupe de France d'Auto-Cross Tourisme Cup
- Un titre de Vainqueur de la Coupe de France d'Auto-Cross Buggy Cup
- Un titre de Vainqueur de la Coupe de France Sprint Car Maxi Sprint
- Un titre de Vainqueur de la Coupe de France Sprint Car Junior Sprint

Le classement final sera établi en tenant compte, pour chaque pilote, de tous ses résultats.
Un concurrent ne peut pas cumuler les points acquis dans deux divisions.

Dans le cas où un pilote est disqualifié pour un motif sérieux : voir prescriptions générales.

ARTICLE 10. PRIX

Podium :

Sauf cas de force majeure et après accord de la Direction de Course, la cérémonie des podiums sera organisée à l'issue de chaque finale.

Présence obligatoire des pilotes en combinaison.

Le montant et/ou la nature des prix distribués est laissé à la discrétion des organisateurs.
Si l'organisateur le prévoit, la répartition des prix devra figurer au règlement particulier.